

PROPOSITION DE FORMATION A L'ATTENTION DE ASSIC - CONSEIL

REFORME DU DIVORCE ET DE L'ASSURANCE CHOMAGE

Objectif :

Mettre à jour les connaissances et compétences des Assistantes sociales et Conseillères en économie sociale et familiale intervenant en entreprise pour accompagner les salariés à la suite de deux réformes essentielles : le divorce et l'assurance chômage.

Programme :

Réforme du divorce

- Effet de la réforme globale de la justice et de la procédure civile sur celle du divorce
- Les différentes procédures
- Disparition de l'audience de conciliation et création d'une audience d'orientation et sur les mesures provisoires
- Renforcement de l'oralité de la procédure
- Nouvelles règles en cas d'urgence
- Accélération de la procédure et raccourcissement des délais si les époux sont séparés de fait
- Simplification du divorce accepté par l'intermédiaire des avocats
- Protection des victimes de violence
- Recours à la signature électronique...
- Renforcement de la médiation
- Divorce et séparation de corps sans recours au juge
- Impact du « divorce devant notaire » sur les enfants
- Conséquences du divorce sur les époux et les enfants (rappel).

La réforme de l'assurance-chômage :

- Nouvelles mesures d'aménagement de l'assurance chômage à la suite du discours de politique générale du premier Ministre Jean Castex
- Objet et genèse de la réforme
- Nouvelles conditions pour bénéficier de l'assurance-chômage (notion de perte involontaire d'emploi, durée d'affiliation, aptitude physique à exercer un emploi...)
- Autres mesures visant à inciter au retour à l'emploi (notion d'offre raisonnable d'emploi, sanction en cas défaut de répondre à une convocation...)

- Mesures visant à lutter contre la triche (contrôle et sanctions)
- Objectif de réduire les effets pervers des emplois fractionnés
- Réduction de l'indemnisation des cadres
- Mesures visant à dissuader le recours aux contrats précaires
- Possibilité d'être indemnisé en cas de démission
- Accès des indépendants à l'assurance chômage
- Perspectives d'évolution après la crise économique du Covid-19

Lieu, durée de la formation et dates envisagées :

Lieu : ASSIC à Auxerre.

Durée : 14 heures sur deux jours consécutifs, 2/3 consacré au divorce, 1/3 à l'assurance-chômage dans la mesure où celle-ci ne comprend pas de volet procédure. Cette articulation est susceptible d'adaptation selon les besoins des stagiaires, exprimés en formation.

Dates proposées : jeudi 5 et vendredi 6 novembre 2020

Support de formation :

PDF transmis par voie électronique à l'issue de la formation

Coût de la formation

Coût pédagogique 2690 € (prix net non soumis à TVA)

Frais de mission : 350 €

Option visioconférence :

Durée : 10 heures sur deux jours.

Coût pédagogique 2490 €, pas de frais de mission.

Fait à Paris, le 17 juillet 2020